

PROGRAMME

DES

COURS

QUI AURONT LIEU DANS L'ACADÉMIE DE GENÈVE

PENDANT

LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1846-1847.

Le semestre d'hiver commencera le lundi 26 octobre, et durera jusqu'au samedi 27 mars.

Le semestre d'été commencera le lundi 19 avril, et durera jusqu'au samedi 24 juillet.

Les premiers jours de chaque semestre seront consacrés aux examens arriérés et d'admission. Les examens sur les cours de chaque semestre auront lieu peu après la fin de ces cours aux jours et heures qui seront ultérieurement déterminés.



GENÈVE,

IMPRIMERIE FERDINAND RAMBOZ.

1846.

AVIS

RELATIF A L'ORGANISATION DES ÉTUDES ACADÉMIQUES.

(Extrait de la Loi sur l'Académie du 29 Mai 1835, et du règlement du 30 août 1839.)

Art. 1^{er} de la Loi.

L'Académie de Genève se divise, d'après la nature des objets d'enseignement, en quatre Facultés, savoir : Une Faculté de Théologie protestante, une Faculté de Droit, une Faculté des Sciences et une Faculté des Lettres.

Indépendamment de l'enseignement de Faculté proprement dit, il est donné dans les Facultés des Sciences et des Lettres, un enseignement préparatoire à toutes les études supérieures.

Art. 1^{er} du Règlement.

L'enseignement académique institué par l'art. 1^{er} de la Loi du 29 mai 1835 comprend : 1^o Un enseignement préparatoire aux quatre Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit et de Théologie. 2^o Un enseignement de Faculté faisant suite à l'enseignement préparatoire.

L'enseignement préparatoire a deux degrés. Le premier degré comprend la partie de cet enseignement qui fait suite à celui du Collège de Genève et qui est commun aux quatre Facultés. Cette première partie dure deux années, après lesquelles les élèves peuvent, soit entrer dans la Faculté des Lettres ou dans celle des Sciences, soit suivre pendant deux autres années le second degré de l'enseignement préparatoire pour entrer ensuite dans les Facultés de Droit ou de Théologie.

L'enseignement préparatoire est donné par les Professeurs appartenant aux Facultés des Sciences et des Lettres, pendant les deux premières années au moyen de cours spécialement destinés aux élèves de ces deux années; pendant les deux suivantes au moyen d'un ensemble de cours pris, les uns dans l'enseignement de la Faculté des Lettres, et les autres dans l'enseignement de la Faculté des Sciences.

PROGRAMME

DES

COURS

DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

1846-1847.

Faculté de Théologie.

SEMESTRE D'HIVER.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le professeur CELLÉRIER continuera pendant les mois de novembre et de décembre l'explication de la 2^{me} épître aux Corinthiens. Ce cours aura lieu le lundi, le mercredi et le samedi, à onze heures.

Critique sacrée. — Dès le 1^{er} janvier, le même professeur exposera : 1^o L'introduction générale à l'Ancien et au Nouveau Testament, renfermant pour l'un et pour l'autre, l'histoire du canon, celle du texte, et celle des instruments critiques. 2^o L'histoire et les principes de la critique du texte du Nouveau Testament, avec leur application raisonnée aux principales variantes. Ce cours aura lieu aux mêmes jours et heures que le précédent.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur MUNIER expliquera le livre de Job aux étudiants des seconde, troisième et quatrième années, les lundi, mardi et mercredi, à deux heures.

Hébreu. — Ce cours, destiné aux étudiants de la première année, contiendra l'étude de la grammaire hébraïque, et l'interprétation de quelques fragments des livres historiques de l'Ancien Testament et du livre des Proverbes. Il aura lieu les lundi, mardi, mercredi, à une heure, et le samedi, à dix heures.

Théologie dogmatique. — M. le professeur CHENEVIÈRE continuera l'anthropologie commencée pendant le précédent semestre, en s'occupant des lois naturelles accordées à l'homme, et de la question du péché. Puis, il commencera l'examen des diverses questions qui se rattachent à la révélation juive jusqu'aux lois de Moïse exclusivement. Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi, à dix heures.

Histoire ecclésiastique. — M. le professeur CHASTEL exposera l'histoire de l'Eglise depuis le commencement de la Réformation jusqu'à nos jours. Ce cours aura lieu le lundi et le mercredi à huit heures, et le mardi à neuf heures.

Théologie pratique. — M. le professeur DIODATI traitera de l'homilétique, cours qui comprendra tout ce qui concerne la composition du sermon. — Ce cours aura lieu le lundi et le mercredi à neuf heures.

Le même professeur consacrera le mardi à onze heures, à des études spéciales de prédication.

Exercices publics de Prédication, devant un jury de la Faculté. — Le lundi à quatre heures, et le samedi à une heure.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le professeur CELLÉRIER, pendant les mois de mai et de juin, achèvera l'explication de la 2^{me} Epître aux Corinthiens. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à onze heures.

Archéologie biblique. — Pendant le mois de juillet, le même professeur exposera le culte de la Palestine mosaïque, et l'idolâtrie des peuples avec lesquels elle était en rapport. — Ce cours aura lieu aux mêmes jours et heures que le précédent.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur MUNIER achèvera le Livre de Job aux étudiants des trois années supérieures. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à deux heures.

Hébreu. — Le même professeur expliquera aux étudiants de première année le Livre des Juges et les Psaumes. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi à une heure, et le samedi à dix heures.

Théologie dogmatique. — M. le professeur CHENEVIÈRE con-

tinuera l'examen de la Révélation juive en étudiant les Lois de Moïse, les Dogmes juifs, leurs différentes sectes, et le sort de cette nation jusqu'à nos jours. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Histoire ecclésiastique. — M. le professeur CHASTEL terminera son cours d'hiver. — Les lundi et mercredi à huit heures, le mardi à neuf heures.

Apologétique. — M. le professeur DIODATI continuera d'exposer les considérations philosophiques relatives au fait d'une révélation. Puis il développera les preuves de la Révélation de l'Ancien Testament. — Ce cours aura lieu le lundi et le mercredi à neuf heures.

Le même professeur consacrera le mardi à onze heures, à des études spéciales de prédication.

Exercices de Prédication, devant un jury de la Faculté. — Le lundi à quatre heures, et le samedi à une heure.

Faculté de Droit.

SEMESTRE D'HIVER.

Droit civil. — M. le professeur TREMBLEY. — Des Obligations conventionnelles en général. — Les lundi, mercredi et vendredi à neuf heures.

Droit civil. — M. le professeur ODIER. — De la Propriété et des Droits réels. — Mardi et mercredi à onze heures. — Histoire du Droit. — Vendredi à onze heures.

Droit romain. — M. le professeur CHERBULIEZ. — Principes généraux. — Lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Législation constitutionnelle. — Le même Professeur. — Lundi, mardi et mercredi à midi.

Procédure civile. — M. le professeur DUVAL. — Procédure non contentieuse. — Lundi à onze heures, mardi à neuf heures, vendredi à dix heures.

Exercices de plaidoirie, devant MM. les Professeurs de la Faculté. — Tous les quinze jours.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Droit commercial. — M. le professeur TREMBLEY. — Des Sociétés commerciales. — Lundi, mercredi et vendredi à neuf heures.

Droit civil. — M. le professeur ODIER. — Des Privilèges et Hypothèques. — Mardi, mercredi et vendredi à onze heures.

Droit romain. — M. le professeur CHERBULIEZ. — Droits réels. — Lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Législation constitutionnelle, partie pratique. — Le même professeur. — Examen des Gouvernements des peuples anciens. — Lundi, mardi et mercredi à midi.

Procédure civile. — M. le professeur DUVAL. — La Contrainte par corps. — Lundi à onze heures, mardi à neuf heures, vendredi à dix heures.

Exercices de plaidoirie, devant MM. les Professeurs de la Faculté. — Tous les quinze jours.

Faculté des Sciences.

A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté durent trois ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Philosophie morale. — M. le professeur CHOISY. — Etude des facultés morales de l'homme. Théorie des lois morales. Des droits et des devoirs. — Ce cours, destiné aux étudiants de la seconde année, aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures.

Psychologie. — Le même professeur. — Etude des facultés intellectuelles de l'homme. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à huit heures.

Mathématiques élémentaires. — M. le professeur PASCALIS.

A) *Géométrie analytique à deux dimensions.* — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures.

B) *Algèbre.* — Théorie des permutations et des combinaisons. Formule du binôme dans le cas d'un exposant entier et positif. Extraction des racines d'un ordre quelconque. Calcul des radicaux. Théorie des exposants de nature quelconque. Formule du binôme pour le cas d'un exposant quelconque. Méthode des coefficients indéterminés. Séries récurrentes. Fractions continues. Résolution des équations exponentielles. Théorie algébrique des Logarithmes. Séries logarithmiques et exponentielles. Théorie du plus grand commun diviseur algébrique. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu le mardi à neuf heures, et le samedi à dix heures.

Mathématiques supérieures. — M. le professeur DECRUE. — Calcul différentiel. — Ce cours sera précédé de la résolution des équations numériques d'un degré quelconque. Ce cours, destiné aux étudiants de la seconde année, aura lieu les lundi, mercredi et samedi à huit heures.

Mécanique analytique. — Le même Professeur. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi et vendredi à neuf heures.

Géométrie descriptive. — Le même Professeur. — Ce cours comprendra quelques applications à la Théorie des ombres, à la Perspective linéaire et à la Coupe des pierres. Il est destiné aux étudiants de troisième année, et aura lieu les mardi et vendredi à huit heures.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Professeur COLLADON. — Complément des études de statique et de dynamique. Principes de l'équilibre des constructions. Résistance des matériaux. Construction des machines. Résistance des tuyaux et des chaudières. Construction des chemins de fer, des ponts en charpente ou suspendus, des toitures et des voûtes. Des machines en mouvement. Classification des éléments des machines. Travail réalisé ou perdu. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi, mercredi et vendredi à midi.

Astronomie. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Histoire abrégée de l'Astronomie. Description et usage des principaux instruments. Astronomie sphérique. Réfractions. Grandeur et

figure de la terre. Astronomie sidérale. — Ce cours est destiné aux étudiants de troisième année; il est également obligatoire pour les étudiants de la seconde année, qui, à la fin de cette seconde année, désirent postuler le grade de bachelier ès sciences mathématiques. Il aura lieu les mercredi et vendredi à dix heures.

Physique expérimentale. — M. le Professeur DE LA RIVE. — Propriétés générales des corps. De la pesanteur, et en particulier de la pesanteur de l'air, et des propriétés des fluides élastiques. Chaleur. Electricité et Magnétisme. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi et vendredi à dix heures. — Une quatrième leçon sera consacrée à des répétitions.

Chimie expérimentale. — M. le Professeur MARIGNAC. — Métalloïdes et leurs composés binaires. Métaux. Composés formés par les métalloïdes et les métaux. Sels. Lois de Berthollet. Equivalents chimiques et atomes. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année, et aura lieu les lundi, mercredi et samedi à deux heures.

Chimie métallurgique. — Le même Professeur. — Propriétés et procédés d'extraction des métaux et de leurs principaux composés. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, commencera au mois de janvier, et aura lieu les lundi et samedi à midi.

Physiologie botanique. — M. le Professeur DE CANDOLLE. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année, et aura lieu les lundi et vendredi à onze heures.

Anatomie comparée. — M. le Professeur PICTET. — Anatomie et Physiologie comparées des organes de la locomotion et du système nerveux. — Ce cours est destiné aux étudiants de la première et de la seconde année, et aura lieu les mardi, mercredi et vendredi à une heure.

Zoologie descriptive. — Le même Professeur. — Histoire naturelle des mollusques et des zoophytes, vivants et fossiles. — Ce cours est destiné aux étudiants de la seconde année, et aura lieu les lundi et samedi à une heure.

Géologie. — M. le Professeur FAVRE. — De la géologie en général. Des phénomènes qui se passent actuellement à la surface du globe, et de ceux qui s'y sont passés avant l'époque actuelle. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi et vendredi à deux heures.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Philosophie sociale. — M. le Professeur CHOISY. — Ce cours comprendra quelques vues générales sur les sciences sociales et leur application aux questions principales de l'économie politique. Il est destiné aux étudiants de seconde année, et aura lieu le mardi à dix heures, les mercredi et vendredi à neuf heures.

Logique. — Le même Professeur. — De la Vérité, ses variétés et ses degrés. De la Méthode; art d'observer et de généraliser; classification. Recherche des causes. Théorie élémentaire de la probabilité mathématique et de ses applications. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à huit heures.

Mathématiques élémentaires. — M. le Professeur PASCALIS. — Continuation de la géométrie à deux dimensions. Préliminaires de la géométrie analytique à trois dimensions. Trigonométrie sphérique. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi et mercredi à dix heures, et le vendredi à neuf heures.

Mathématiques supérieures. — M. le professeur DECRUE. — Calcul intégral. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi, mercredi et samedi à huit heures.

Géométrie descriptive. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les lundi et vendredi à huit heures.

Topographie et arpentage. — Le même Professeur. — Triangulation. Levées de détail. Nivellement. Mesure des hauteurs par le baromètre. Arpentage. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu le mardi à dix heures, et le mercredi à neuf heures.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Professeur COLLADON. — Complément des études d'hydrostatique et d'hydrodynamique. Ecoulement des liquides et des gaz. Jaugeage des cours d'eau. Conduites des gaz et d'air chaud. Machines soufflantes. Résistance des corps flottants et des navires. Moteurs hydrauliques. Machines à vapeur. Locomotives. Navigation à vapeur. Etablissement d'usines. — Ce cours, destiné aux étu-

dians de troisième année, aura lieu les lundi, mardi et vendredi à midi.

Astronomie.—M. le Professeur PLANTAMOUR.—Astronomie pratique et exercices de calculs astronomiques.—Ce cours est destiné aux étudiants de troisième année; il est également obligatoire pour les étudiants de seconde année qui veulent, au bout de cette année, postuler le grade de bachelier ès sciences mathématiques.—Ce cours aura lieu à l'Observatoire les mardi et samedi à neuf heures.

Géographie physique.—Le même Professeur.—Notions élémentaires d'astronomie. Etude spéciale du globe terrestre et des phénomènes physiques qui se passent à sa surface et dans l'atmosphère, tels, en particulier, que les marées, les vents, les météores aqueux, la température, la pression barométrique, l'électricité atmosphérique, le magnétisme terrestre, les étoiles filantes.—Ce cours sera terminé par quelques détails relatifs à la constitution physique des autres corps célestes. Il est destiné aux étudiants de seconde année, et aura lieu les lundi, vendredi et samedi à dix heures.

Physique expérimentale.—M. le Professeur DE LA RIVE.—Acoustique et optique.—Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi et samedi à neuf heures.—Une quatrième leçon sera consacrée à des répétitions.

Chimie organique.—M. le professeur MARIGNAC.—Etude des substances organiques; acides; alcalis; corps indifférents. Fermentation; putréfaction; nutrition des végétaux et des animaux; respiration.—Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à une heure.

Minéralogie.—Le même Professeur.—Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales.—Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et mercredi à dix heures.

Organographie botanique.—M. le Professeur DE CANDOLLE.—Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à onze heures.

Démonstrations de Botanique.—Le même Professeur.—Caractères des familles les plus importantes, démontrés par l'examen de plantes du Jardin botanique.—Ce cours, destiné aux étudiants de seconde et de troisième année, aura lieu les mardi et samedi à onze heures.

COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES, OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE LA TROISIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉE PRÉPARATOIRE. (*Voyez l'avis en tête du programme.*)

1^o Pour les étudiants de troisième année.

- a) Dans le semestre d'hiver: les cours de *Psychologie*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique*, et d'*Anatomie comparée*.
b) Dans le semestre d'été: les cours de *Logique*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique*, d'*Organographie botanique*, de *Topographie* et d'*Arpentage*.

2^o Pour les étudiants de quatrième année:

- a) Dans le semestre d'hiver: les cours de *Philosophie morale*, de *Chimie expérimentale* et de *Physiologie botanique*.
b) Dans le semestre d'été: les cours de *Philosophie sociale*, de *Géographie physique* et de *Chimie organique*.

B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Lettres, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et deuxième années préparatoires. (*Voyez l'avis en tête du Programme.*)

SEMESTRE D'HIVER.

Éléments d'Algèbre.—M. le Professeur PASCALIS.—Notions préliminaires. Les quatre opérations fondamentales. Résolution et discussion des équations et des problèmes du premier degré. Extraction des racines carrées de quantités tant numériques qu'algébriques. Calcul des radicaux du second degré.—Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi et vendredi à dix heures, et samedi à neuf heures.

Géométrie élémentaire et Trigonométrie rectiligne.—Le même Professeur.—Les cinq premiers livres de la Géométrie de Legendre. La Trigonométrie rectiligne et l'usage des Tables trigonométriques.—Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à onze heures.

Exercices de calculs algébriques. — Le même Professeur. — Ces exercices, destinés aux étudiants de seconde année, auront lieu le samedi à huit heures.

Philosophie. — M. le Professeur CHOISY. — Éléments de Logique et de Dialectique. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi et vendredi à neuf heures.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Éléments d'Algèbre. — M. le Professeur PASCALIS. — Résolution et discussion des équations et des problèmes du second degré. Questions de maximums et de minimums. Propriétés des trinômes du second degré. Equations du second degré à deux inconnues. Equations bicarrées. Progressions par différence et par quotient. Théorie des Logarithmes et usage des tables. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi et vendredi à neuf heures.

Géométrie élémentaire. — Le même Professeur. — Les trois derniers livres de la Géométrie de Legendre. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu lundi, mercredi et vendredi à onze heures.

Statique et notions élémentaires de Dynamique. — Le même Professeur. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à huit heures.

Faculté des Lettres.

A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté durent deux ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Littérature grecque. — M. le Professeur ADERT. — Historiens grecs depuis Polybe jusqu'à la prise de Constantinople. — Interprétation du troisième livre des guerres civiles d'Appien et du Traité de Lucien intitulé : Comment il faut écrire l'histoire. —

Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les mardi et samedi à 8 heures.

Littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. — Epistolaires latins. — Du siècle et de la vie de Cicéron dans ses rapports avec ses lettres. — Interprétation des lettres à Atticus, livres XIV et XV, et des lettres de Pline, livres V et VI. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu le mercredi à 10 heures et le vendredi à 9 heures.

Histoire de l'éloquence chez les Romains. — M. le Professeur VAUCHER. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu le mardi et le vendredi à 10 heures.

Histoire. — M. le Professeur ROGET. — Histoire du dix-septième siècle. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu le mardi et le samedi à 1 heure.

Histoire de la littérature des temps modernes. — M. le Professeur RILLIET. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à midi.

Histoire de la philosophie ancienne et moderne. — M. le Professeur NAVILLE. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi, mercredi et samedi à 11 heures.

Philosophie morale. — M. le Professeur CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les samedi et mercredi à 9 heures.

Psychologie. — M. le Professeur CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à 8 heures.

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. — Même cours que pour la Faculté de Théologie.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Littérature grecque. — M. le Professeur ADERT. — Suite et fin du cours d'hiver, mardi et samedi à 11 heures.

Littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. — Interprétation des Captifs de Plaute et de quelques scènes de l'*Aulularia*. — Ce cours, destiné aux étudiants des deux années, aura lieu les mardi et samedi à midi.

Histoire. — M. le Professeur ROGET. — Suite et fin du cours d'hiver. — Mardi et samedi à 1 heure.

Histoire de la littérature. — M. le Professeur RILLIET. — Suite et fin du cours d'hiver. — Lundi, mercredi et vendredi à midi.

Histoire de la philosophie. — M. le Professeur NAVILLE. — Suite et fin du cours d'hiver. — Lundi, mercredi et vendredi à 11 heures.

Philosophie sociale. — M. le Professeur CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours, destiné aux élèves de seconde année, aura lieu le mardi à 10 heures et les mercredi et vendredi à 9 heures.

Logique. — Le même professeur. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours, destiné aux élèves de première année, aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à 8 heures.

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. — Mêmes cours que pour la Faculté de Théologie.

COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES, OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE TROISIÈME ET DE QUATRIÈME ANNÉE DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES.

1° Pour les étudiants de troisième année :

Les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine*, et d'*Histoire de la littérature* pendant les deux semestres.

2° Pour les étudiants de quatrième année :

Les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine*, d'*Histoire de la littérature*, d'*Histoire* et d'*Histoire de la philosophie*, pendant les deux semestres, et de plus le cours d'*Histoire de l'éloquence chez les Romains* pendant le semestre d'hiver.

B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Sciences, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et deuxième années préparatoires. (Voyez l'Avis en tête du Programme.)

SEMESTRE D'HIVER.

Littérature grecque. — M. le Professeur ADERT. — Interprétation d'Iphigénie en Aulide et d'Hérodote, livre I. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mercredi et samedi à 11 heures.

Interprétation de l'Electre de Sophocle et de Thucydide, livre II. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu le lundi à 10 heures et les mercredi et vendredi à 8 heures.

Antiquités grecques. — Le même Professeur. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les mardi et vendredi à 11 heures.

Littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. — Interprétation du IV^e livre des Odes d'Horace et de la harangue de Cicéron *pro Milone*. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à 8 heures.

Interprétation des livres XV et XVI des Annales de Tacite. — Ce cours, destiné aux étudiants de deuxième année, aura lieu les lundi, mercredi et samedi à 9 heures.

Exercices de style et de composition latine. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le samedi à 8 heures, pour les étudiants de première année. — Les étudiants de deuxième année recevront cet enseignement en même temps que celui de Littérature latine.

Histoire générale. — M. le Professeur ROGET. — Histoire générale depuis la fin de l'Empire d'Occident jusqu'aux Croisades. — Ce cours aura lieu les mardi, mercredi et samedi à 10 heures, et les lundi et vendredi à 1 heure.

Rhétorique. — M..... aux étudiants de première année. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et vendredi à 9 heures.

Belles-lettres générales. — M..... aux étudiants de seconde année. — Ce cours aura lieu les lundi et mardi à 8 heures, et le samedi à 11 heures.

Exercices de composition française. — M..... — Mercredi à 9 heures pour les étudiants de première année ; vendredi à 10 heures, pour les étudiants de la seconde année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Littérature grecque. — M. le Professeur ADERT terminera avec les étudiants de première année le 1^{er} livre d'Hérodote, et interprétera en outre les deux premiers chants de l'Iliade. — Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures.

Le même professeur interprétera avec les étudiants de seconde année la tragédie des Perses d'Eschyle. — Lundi et samedi à 9 heures, et vendredi à 8 heures.

Littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. — Interprétation des Epodes d'Horace et des livres I et II des Fastes d'Ovide, avec les étudiants de première année. — Lundi et mercredi à 11 heures.

Interprétation du 1^{er} livre des Satires d'Horace, avec les étudiants de seconde année. Mardi, mercredi et vendredi à 9 heures.

Antiquités romaines. — Le même Professeur. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Mercredi et vendredi à 8 heures.

Exercices de style et de composition latine. — Le même Professeur. — Ces exercices sont destinés aux étudiants de première année. Samedi à 9 heures.

Les étudiants de seconde année recevront cet enseignement en même temps que celui de Littérature latine.

Histoire générale. — M. le Professeur ROGET continuera son cours d'Histoire générale depuis la fin de l'Empire d'Occident jusqu'aux Croisades. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi à 10 heures.

Rhétorique. — M..... — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Lundi, mardi et samedi à 8 heures.

Belles-lettres générales. — M..... — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi, mercredi et vendredi à 7 heures.

Exercices de composition française. — M..... — Mercredi à 9 heures pour les étudiants de première année. Samedi à 11 heures pour les étudiants de seconde année.

TABLEAU

DE L'ENSEIGNEMENT DES TROIS ANNÉES DE LA FACULTÉ
DES SCIENCES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.					
	1 ^{re} ANN.		2 ^e ANN.		3 ^e ANN.	
	hiver.	été.	hiver.	été.	hiver.	été.
Philosophie	3	4	2	3	»	»
Mathématiques élémentaires . .	4	3	»	»	»	»
Mathématiques supérieures. . .	»	»	3	3	»	»
Mécanique analytique	»	»	»	»	3	»
Topographie et Arpentage . . .	»	2	»	»	»	»
Géométrie descriptive	»	»	»	»	2	2
Mécanique théorique et appli- quée.	»	»	»	»	3	3
Astronomie	»	»	»	»	2	2
Géographie physique.	»	»	»	3	»	»
Physique.	4	4	»	»	»	»
Chimie	»	»	3	3	2	»
Minéralogie	»	»	»	2	»	»
Botanique	»	3	2	2	»	2
Anatomie comparée	3	»	3	»	»	»
Zoologie.	»	»	2	»	»	»
Géologie.	»	»	»	»	2	»
TOTAL.	14	16	15	16	14	9

TABLEAU

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA FACULTÉ DES LETTRES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 ^{re} ANNÉE.		2 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque	2	2	2	2
Littérature latine	2	2	2	2
Hist. de l'éloq. chez les Rom. ^{ns}	2	»	2	»
Histoire.	2	2	2	2
Littérature anc. ^{ne} et moderne.	3	3	3	3
Histoire de la philosophie . .	»	»	3	3
Philos. mor. ^{le} et Psychologie.	3	»	2	»
Philosophie soc. ^{le} et Logique.	»	4	»	3
Hébreu.	4	4	3	3
TOTAL. . .	18	17	19	18

TABLEAU COMPLET DE L'ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.

A) PREMIER DEGRÉ, SOIT 1^{re} ET 2^e ANNÉES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 ^{re} ANNÉE.		2 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque	3	5	3	3
Antiquités grecques	2	»	»	»
Littérature latine et Exercices de composition latine . . .	5	3	3	3
Antiquités romaines	»	2	»	»
Histoire générale	5	5	5	5
Rhétorique et exercices de composition française . . .	4	4	»	»
Belles-Lettres générales et exerc. de compos. française.	»	»	4	4
Mathématiques	3	3	5	3
Physique générale et statique.	»	»	»	3
Philosophie	»	»	2	»
TOTAL. . .	22	22	22	21

B) SECOND DEGRÉ, SOIT 3^e ET 4^e ANNÉES.

NB. Les cours qui constituent le second degré sont pris les uns dans la Faculté des Sciences et les autres dans la Faculté des Lettres.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	3 ^e ANNÉE.		4 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque	2	2	2	2
Hist. de l'éloq. ch. les Romains.	»	»	2	»
Littérature latine	2	2	2	2
Littérature anc. ^{ne} et moderne.	3	3	3	3
Hist. de la philos. anc. et mod.	»	»	3	3
Histoire	»	»	2	2
Philosophie	3	4	2	3
Mathématiques élémentaires .	4	3	»	»
Topographie et arpentage. . .	»	2	»	»
Physique.	4	4	»	»
Géographie physique.	»	»	»	3
Chimie	»	»	3	3
Botanique.	»	3	2	»
Anatomie comparée	3	»	»	»
TOTAL. . .	21	23	21	21

AVERTISSEMENT.

Dispositions de la Loi, du Règlement et des Arrêtés, concernant :

A.) Les Inscriptions des Etudiants.

« Les élèves de l'Académie se divisent en étudiants réguliers et en étudiants externes. Les étudiants réguliers sont soumis à

l'obligation de suivre un ensemble d'études déterminé, et de subir des examens sur l'enseignement qui leur a été donné. — Les étudiants externes peuvent suivre à leur choix les cours qu'ils préfèrent, et subir, s'ils le désirent, des examens sur ces cours aux mêmes époques que les étudiants réguliers. » (Art. 23 de la loi.)

« Les étudiants réguliers sont tenus de prendre, à l'ouverture de chaque semestre, une inscription unique pour l'enseignement obligatoire, et une inscription spéciale pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre en dehors de cet enseignement. — Les étudiants externes doivent prendre une inscription pour chacun des cours qu'ils ont l'intention de suivre. » (Art. 24 de la loi.)

« Le Recteur est chargé de veiller, par les moyens qu'il juge les plus convenables, à ce que les étudiants réguliers et externes prennent, à l'ouverture de chaque semestre, conformément à l'art. 24 de la loi, les inscriptions auxquelles ils sont tenus, et à la suite desquelles ils reçoivent des cartes d'entrée pour les cours. » (Art. 21 du règlement.)

B.) *Les Rétributions des Etudiants.*

« Les étudiants réguliers, en prenant l'inscription unique exigée par l'article 24 de la loi, paient chacun une rétribution de 36 francs de France. Moyennant cette rétribution, les inscriptions spéciales qu'ils peuvent prendre, en vertu du même article 24, sont gratuites. — Ceux des étudiants réguliers qui ne passent pas directement du Collège de Genève dans l'Académie, paient en outre un droit d'entrée de 36 francs de France. » (Art. 30 de la loi.)

« Les étudiants externes paient, pour chaque inscription aux cours ordinaires prise en vertu de l'art. 24 de la loi, une rétribution de 24 francs de France. La rétribution exigée d'un étudiant externe n'est que de 12 francs au lieu de 24, lorsqu'il s'agit d'un cours qui est seulement d'une leçon par semaine dans le semestre d'hiver, et de deux dans le semestre d'été. » (Art. 31 de la loi, parag. 1^{er}, et art. 33 du règlement, parag. 2.)

« Les rétributions des élèves, ainsi que les droits académiques, sont perçus par le Bedeau de l'Académie, sous l'in-

spection du Recteur, qui doit veiller à ce que cette perception s'opère régulièrement. » (Art. 33 du règlement, parag. 1^{er}.)

C.) *Les Conditions d'Admission.*

« Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants réguliers dans l'une des années d'études, doivent s'inscrire dans ce but, au Bureau de l'Académie, au commencement de la semaine qui précède l'ouverture des cours. Le champ des examens exigés est fixé par les arrêtés du Corps Académique du 31 mars 1840; on peut prendre connaissance de ces arrêtés au Bureau de l'Académie.

« Les jeunes gens qui, pour être dispensés de tout ou partie des examens d'admission, désirent faire valoir des examens antérieurement subis en qualité d'étudiants externes, ou des certificats d'étude et diplômes délivrés par des Académies ou Universités étrangères, ainsi que ceux qui désirent invoquer l'exception prévue dans l'article 29 du règlement, pour entrer en Théologie ou en Droit, doivent s'inscrire à cet effet au Bureau de l'Académie, et y déposer, s'il y a lieu, leurs demandes et les papiers à l'appui, un mois avant l'ouverture des cours.

« Les examens d'externes déclarés admissibles dispensent de droit, dans les examens d'admission, de celles des parties sur lesquelles ils ont été subis, pourvu toutefois qu'ils n'aient pas été subis depuis plus de quatre ans.

Les étudiants réguliers et externes qui désireront profiter des ressources que présentent les établissements auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1^o Que la Bibliothèque publique est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, samedi de 11 à 4 heures, et mardi de 11 h. à 1 h. à ceux qui désirent consulter les livres et en extraire des notes. Le mardi et le vendredi de 1. à 3 heures sont consacrés à l'échange des livres.

2^o Que le Jardin botanique est ouvert tous les jours.

3^o Que le Musée Académique est ouvert au public de 2 à 4 heures le jeudi de chaque semaine et le dimanche de midi à 2 h. et à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie comparée.

4° Que l'Observatoire est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Au nom de l'Académie,

J.° Choisy, Recteur.

J.-E. Cellérier, Vice-Recteur.

E. Plautanouv, Secrétaire.

Genève, le 23 juillet 1846.

PRIX BELLOT.

Ce prix, fondé par M. le Professeur BELLOT, sera adjugé à celui des docteurs ou licenciés en droit, Genevois ou étrangers, reçus à Genève dans les six années précédentes, qui aura composé le meilleur mémoire ou la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique.

Le choix du sujet est laissé aux aspirants. Les mémoires devront être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} mai 1847. Le prix sera de la valeur de 400 francs de France.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix au bureau de l'Académie.

PRIX DAVY.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève, depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au doyen de la Faculté

des Sciences, avant le 1^{er} mai 1847. Le prix sera de la valeur de 500 francs de France.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

PRIX

DES SCIENCES THEOLOGIQUES.

Fondé par la Vénérable Compagnie des Pasteurs.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les ministres, Genevois ou étrangers, sortis de l'auditoire de théologie de Genève depuis six ans au plus, et après y avoir passé au moins trois ans, sera adjugé au meilleur mémoire sur un point quelconque des Sciences et de l'enseignement théologiques.

Le choix du sujet est laissé aux aspirants. Les mémoires manuscrits et inédits sont seuls admis à concourir. Ils devront être remis au Secrétaire de la Vénérable Compagnie des Pasteurs, ou à celui de la Faculté de Théologie, avant le 31 mars 1849.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix auprès de M. le Secrétaire de la Vénérable Compagnie, ou au bureau de l'Académie.

PRIX

DE LA FACULTÉ DES LETTRES.

Ce prix, pour lequel peuvent concourir les élèves de la Faculté des Lettres ou du second degré des études préparatoires, ainsi que ceux qui ont reçu ce double enseignement depuis moins de trois ans, est destiné aux travaux littéraires composés selon les conditions du programme, dont on pourra prendre connaissance au bureau de l'Académie.

Les mémoires devront être adressés au doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 octobre 1846 pour l'année actuelle, avant le 15 octobre 1847 pour l'année prochaine. Le prix sera de la valeur de 200 francs de France.